

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 27 AVRIL 2017

Résidences secondaires

Le président informe le conseil qu'après épuration des données fédérales par le secrétaire, il appert que nous restons en dessous des 20 % de résidences secondaires, soit un peu plus de 17 %.

Le Conseil en prend acte

Vente de terrain

L'association de la Maison de la santé du Grand-Entremont est intéressée à l'acquisition de la parcelle no 155 de 1709 m² vu le développement et l'affluence inattendus de leurs activités.

Le président propose le prix de fr. 300.00/m² arrondi à fr. 500'000.00.

Le conseil accepte.

Abris PC

L'armée nous informe qu'il est possible qu'elle doive utiliser les abris PC pour les besoins de la troupe en renfort des gardes-frontières en cas de la venue de migrants.

Le conseil en prend acte.

Couvert du Rosay

Le conseil mandate l'entreprise Vincent Voutaz SA pour effectuer les travaux de mesures de sécurité. Le montant du devis s'élève à fr 6'156.00.

Centre médico-social d'Entremont

Le président informe le conseil de la nomination du directeur du CMS en la personne de M. Nicolas Lottefier, actuellement responsable adjoint du centre de Martigny.

Le conseil en prend acte.

Bureaux de vote

Le président explique au conseil la difficulté à trouver des scrutateurs au sein de la population.

Il propose, à l'instar d'autres communes, de pouvoir convoquer également les employés communaux.

Le conseil accepte.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission d'apprentissage

Mme Voutaz informe le conseil que la visite des 43 apprentis est en cours.

Enseignement

Mme Voutaz informe le conseil que Mme Bernadette Tamarcaz prendra cette année sa retraite et que Mme Malika Maté et M. Eric Fellay souhaitent arrêter leur activité.

Elle annonce également la nomination de M. Josué Lovey adjoint à la direction de l'ERVEO.

Tourisme

M. Eric Voutaz donne les dernières informations relatives au règlement sur la taxe de promotion touristique.

Ce dernier est accepté par le conseil. Il sera envoyé au service du développement touristique du Canton du Valais pour examen.

Sentier didactique

M. Voutaz informe le conseil de l'étude de faisabilité de renoncer à la construction d'une passerelle et de passer sous le nouveau pont des Trappistes, respectivement sur l'ancien.

Le conseil en prend acte.